



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présent Son Honneur le maire GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT; messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : ELLEN BOUCHER

Également présent : 5 citoyens

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 15 et 19 janvier 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 435 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2020
 - 4.2. Résolution adjudication pour le refinancement de 435 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2020
 - 4.3. Demande de subvention : Emploi été Canada
 - 4.4. Retrait de signataire à la Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac
 - 4.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2020-254 visant l'interdiction de construction de nouveaux bâtiments ou de reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation pour les lots inclus dans la zone CM-25
 - 4.6. ZIS – Demande de révision de la carte
 - 4.7. Résolution : Remplacement de la base radio au bureau
 - 4.8. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Résolution pour l'achat de 2 radios de fréquences numériques pour pompiers
 - 5.2 Retrait d'un pompier
 - 5.3 Nouveau pompier
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Résolution : achat d'une « Trash pump » pour la voirie
 - 6.2 Résolution : achat d'un ventilateur d'extraction pour le garage
 - 6.3 Résolution : achat d'un « push bar with outside combination » pour la caserne
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Résolution : achat d'une pompe pour l'usine d'eaux usées
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Demande de subvention - Plateforme multisports
 - 10.2 Renouvellement - Entente CSHBO –ESSC
 - 10.3 Remplacement des lumières à la Coopérative du centre des loisirs des Drapeurs
 - 10.4 Village en Fête
11. FINANCES
 - 11.1. Lecture et adoption – comptes fournisseurs de décembre 2019

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 12.1. Pompiers-tournoi pêche
 - 12.2. Hockey mineur
 - 12.3. Équipe cycliste CSHBO, Grand défi Pierre Lavoie
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
14. CORRESPONDANCE
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020, À 19H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2020-02-25

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

Maire (Gaston): Loi 40

Siège #1 (Christine):

Siège #2 (Gaétan): TransportActif
Comptes

Siège #3 (Pierre):

Siège #4 (Debbie): 5.4 Création d'un compte de dépenses : Incendie
entretien vêtements
5.5 Achat d'un téléphone (avec fil) pour la caserne
Oriflammes

Siège #5 (Nathalie):

Siège #6 (Lise): Portrait des communautés
Formation : Apprends et Joue
10.5 Aquagym – Plateforme Multi Sports

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

D.G. (Ellen): 12.1.4 Demande de dons – Courses de
motoneiges
Lettre d'appui : projet PPJ

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 et 19 JANVIER 2020

2020-02-26

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 15 et 19 janvier 2020.

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

D' adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2020.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 435 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2020

Province de Québec
Nom de la municipalité : FORT-COULONGE
Résolution no : **2020-02-27**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 435 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-210	233 800 \$
2009-210	202 100 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE DENAULT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	81 900 \$	
2022.	84 400 \$	
2023.	87 100 \$	
2024.	89 800 \$	
2025.	92 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

4.2 Résolution de l'adjudication relativement à l'emprunt par billets au montant de 435 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2020

2020-02-28

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 12 février 2020
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h

Échéance moyenne : 3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances
du Québec
Date d'émission : 19 février 2020
Montant : 435 900 \$

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 février 2020, au montant de 435 900 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

(RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

81 900 \$ 2021	2,00000 %
84 400 \$ 2022	2,00000 %
87 100 \$ 2023	2,05000 %
89 800 \$ 2024	2,10000 %
92 700 \$ 2025	2,15000 %

Prix : 98,80900 Coût réel :
2,49761 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

81 900 \$ 2021	2,57000 %
84 400 \$ 2022	2,57000 %
87 100 \$ 2023	2,57000 %
89 800 \$ 2024	2,57000 %
92 700 \$ 2025	2,57000 %

Prix : 100,00000 Coût
réel : 2,57000 %

3- CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE PONTIAC

81 900 \$ 2021	2,63000 %
84 400 \$ 2022	2,63000 %
87 100 \$ 2023	2,63000 %
89 800 \$ 2024	2,63000 %
92 700 \$ 2025	2,63000 %

Prix : 100,00000 Coût
réel : 2,63000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt

par billets en date du 19 février 2020 au montant de 435 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009 210. Ces billets sont émis au prix de 98,80900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

4.3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI D'ÉTÉ 2020
2020-02-29

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de Fort-Coulonge autorisent la direction à présenter une demande de subvention au programme d'Emplois d'été Canada 2020 pour 2 emplois étudiants aux travaux publics et 1 emploi étudiant en administration, à salaire minimum.

ADOPTÉE

4.4 Résolution retrait de signataire à la caisse Desjardins des Rivières de Pontiac

2020-02-30

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge s'entendent de faire le retrait de Madame Martine Durocher comme signataire du compte bancaire de la municipalité à la caisse Desjardins des Rivières de Pontiac.

ADOPTÉE

4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT PROJET DE Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2020-254 visant l'interdiction de construction de nouveaux bâtiments ou de reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation pour les lots inclus dans la zone CM-25

2020-02-31

AVIS DE MOTION et DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT est par la présente donné par GASTON ALLARD qu'un règlement de contrôle intérimaire portant le numéro 2020-254 visant l'interdiction de construction de nouveaux bâtiments ou de reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation pour les lots inclus dans la zone CM-25 a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ADOPTÉE

4.6 ZIS
2020-02-32

- Considérant** que certaines résidences endommagées par les inondations printanières de 2019 ne se retrouvent pas dans la version actuelle de la carte définissant la ZIS (Zone d'intervention spéciale) ;
- Considérant** les répercussions que cela engendre sur les options de dédommagement qui s'offrent aux citoyens sinistrés;
- Considérant** l'importance d'appuyer tous les citoyens qui furent touchés par la crue printanière et les accompagner;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu unanimement

- Que** le conseil municipal de la municipalité du village de Fort-Coulonge demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire preuve de flexibilité et d'ouverture et de prendre en considération les demandes de révision à la ZIS, afin d'inclure les résidences de Fort-Coulonge affectées par l'inondation 2019 qui ont été retirées de la carte.

ADOPTÉE

4.7 REMPLACEMENT DE LA BASE RADIO DE POUR LE BUREAU
2020-02-33

- ATTENDU QUE** La base de radio au bureau ne fonctionne plus adéquatement.

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

- DE** faire l'achat d'une nouvelle base de l'entreprise CTM Mobile au prix de 774.93\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

4.8 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
2020
2020-02-34

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont été informés des propriétaires d'immeubles affichant un retard dans le paiement du compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale à recevoir les paiements en défaut jusqu'au 18 février 2020;
- ET** par la suite de transmettre la présente résolution à Me Mireille Alary, Notaires, Gagné, Isabelle, Patry, Laflamme & Associés, PME Inter Notaires, afin que celle-ci procède, à la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 mai 2020;
- QUE** les immeubles devant être vendus à l'enchère publique soient ceux apparaissant à la liste jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Résolution pour l'achat de 2 radios de fréquences numériques pour pompier
2020-02-35

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

- DE** procéder à l'achat de deux radios de fréquences numériques pour les pompiers, pour la somme de 1108.30\$ + 90.00\$ de frais d'installation plus les taxes, de l'entreprise Excel radio.

ADOPTÉE

5.2 Résolution – Retrait d'un pompier
2020-02-36

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la résolution adoptée le 12 décembre 2019 par la brigade des pompiers volontaires de Fort-Coulonge de faire le retrait de Tyson Kenney comme pompier volontaire.

ADOPTÉE

5.3 Résolution – Nouveau pompier
2020-02-37

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la résolution adoptée le 31

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

janvier 2020 par la brigade des pompiers volontaires de Fort-Coulonge et accepte monsieur Patrick Newberry au sein de la brigade.

ADOPTÉE

**5.4 CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE DE DÉPENSES : INCENDIE
– ENTRETIEN VÊTEMENTS**

2020-02-38

CONSIDÉRANT toutes les nouvelles normes imposées par la CNESST et les coûts supplémentaires que celles-ci engendrent;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge accepte la création du nouveau compte de dépense : Incendie – entretien vêtement.

ADOPTÉE

5.5 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE (AVEC FIL) POUR LA CASERNE

2020-02-39

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'un téléphone avec fil pour la caserne en cas de panne d'électricité.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT – « TRASH PUMP »

2020-02-40

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

DE faire l'achat d'une « Trash Pump » utilisé par l'équipe des travaux publics lors de bris du réseau d'aqueduc, vendu par Yumen au coût de 1072.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.2 Achats d'un ventilateur d'extraction pour le garage

2020-02-41

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

DE faire l'achat d'un ventilateur d'extraction pour le garage, vendu par JLS, au coût de 519.98 \$ plus taxes, afin de se conformer aux exigences de la CNESST.

ADOPTÉE

6.3 Achat d'une «push bar with outside combination» pour la caserne

2020-02-42

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

DE faire l'achat d'une «push bar with outside combination» pour la caserne vendue par JLS, au coût de 1250.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Achat d'une pompe pour l'usine d'eaux usées

2020-02-43

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge accepte la soumission de l'entreprise Yumen au coût de 9 416.80\$ plus le transport et les taxes.

ADOPTÉE

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande de subvention - Plateforme multi sport

2020-02-44

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise la présentation du projet Plateforme multi sports au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Programme d'aide financière aux
infrastructures récréatives et sportives;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge désigne le maire, monsieur Gaston Allard, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

**10.2 ENTENTE PROTOCOLAIRE AVEC LA CSHBO POUR L'UTILISATION
DU GYMNASE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR DE COULONGE**

2019-02-45

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le maire et la directrice générale à signer l'entente protocolaire entre la CSHBO, la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et la municipalité du village de Fort-Coulonge pour l'utilisation du gymnase de l'école et l'auditorium et déboursier le montant de 1 000.00\$ comme indiqué dans l'entente.

ADOPTÉE

**10.3 RÉSOLUTION POUR LE REMPLACEMENT DES LUMIÈRES À LA
COOPÉRATIVE DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS**

2020-02-46

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge contribue la somme de 5 180.37 \$ pour de remplacement des lumières pour à la Coopérative du centre des loisirs des Drapeurs.

ADOPTÉE

10.4 VILLAGE EN FÊTE

2020-02-47

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

DE procédera au premier versement à la chargée de projet de Village en Fête 2020 tel qu'indiquer dans le contrat.

ADOPTÉE

10.5 AQUAGYM – Plateforme Multi sports

2020-02-48

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge désire augmenter l'offre et l'accessibilité à des milieux de pratique de sports pour la santé et le bien-être de ses citoyens;

ATTENDUE QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge désire bonifier l'offre de l'AQUAGYM qui sera installé dans sa municipalité;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge appui le projet AQUAGYM à Fort-Coulonge et confirme l'engagement de la municipalité à vouloir bonifier ce projet en travaillant un projet de Plateforme Multi Sports qui sera située sur le terrain avoisinant l'AQUAGYM;

QUE cette Plateforme Multi Sports comprendra un terrain de basketball qui peut être converti en terrain d'hockey balle, tennis, ballon volant ou badminton. La plateforme comprendra également un parc à planche à roulettes.

ADOPTÉE

11. FINANCES

11.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs de décembre 2019

2020-02-49

ATTENDU QUE les comptes du mois de septembre ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 340 583.40 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	22 387.23	\$
Opérations courantes payées	222 635.01	\$
Immobilisations ou remb. Prêt	-	\$
Opérations courantes à payer	95 561.16	\$
Total	340 583.40	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, Ellen Boucher, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 12^e jour du mois de février 2020.

Ellen Boucher,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 DEMANDE DE DONS

- 12.1.1 Pompiers –tournoi pêche
- 12.1.2 Hockey mineur
- 12.1.3 CSHBO équipe cycliste Grand défi Pierre Lavoie
- 12.1.4 Courses de motoneiges

2020-02-50

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :

- un don monétaire de 402.40\$ pour l'achat d'une tarière (auger) pour le tournoi pêche organiser par le service d'incendie de Fort-Coulonge.
- Un don monétaire de 500.00 \$ à l'association d'Hockey mineur de Fort-Coulonge.
- Un don monétaire de 250\$ à l'équipe de cycliste CSHBO du Grand défi Pierre Lavoie.
- Un don monétaire de 500.00\$ aux courses de motoneiges.

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ADOPTÉE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DE DOSSIERS

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-51

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 20h42.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Ellen Boucher,
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».